



CC du Pays de Thelle (Siren : 246000863)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Noailles
Arrondissement	Beauvais
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1996
Date d'effet	31/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-François MANCEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	40, rue de Paris
Numéro et libellé dans la voie	BP n° 19
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60430 NOAILLES
Téléphone	
Fax	
Courriel	pays.de.thelle@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-paysdethelle.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	47 347
-----------------------------	--------

Densité moyenne 177,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Abbecourt (216000059)	792
60	Angy (216000158)	1 220
60	Balagny-sur-Thérain (216000430)	1 446
60	Belle-Eglise (216000596)	623
60	Berthecourt (216000653)	1 663
60	Cauvigny (216001347)	1 489
60	Chambly (216001388)	9 872
60	Crouy-en-Thelle (216001842)	1 120
60	Dieudonné (216001966)	855
60	Ercuis (216002105)	1 463
60	Foulangues (216002477)	200
60	Fresnoy-en-Thelle (216002576)	956
60	Heilles (216003046)	620
60	Hodenc-l'Evêque (216003137)	255
60	Hondainville (216003145)	666
60	Laboissière-en-Thelle (216003277)	1 301
60	Lachapelle-Saint-Pierre (216003319)	909
60	La Neuville-d'Aumont (216004481)	298
60	Le Coudray-sur-Thelle (216001644)	534
60	Le Mesnil-en-Thelle (216003947)	2 320
60	Montreuil-sur-Thérain (216004218)	251
60	Morangles (216004242)	409
60	Mortefontaine-en-Thelle (216004283)	874
60	Mouchy-le-Châtel (216004325)	83
60	Neuilly-en-Thelle (216004457)	3 173
60	Noailles (216004572)	2 875
60	Novillers (216004630)	369
60	Ponchon (216004986)	1 119
60	Puiseux-le-Hauberger (216005116)	846
60	Sainte-Geneviève (216005694)	2 913
60	Saint-Félix (216005686)	649
60	Saint-Sulpice (216005918)	1 087
60	Silly-Tillard (216006114)	497
60	Thury-sous-Clermont (216006296)	693
60	Uilly-Saint-Georges (216006429)	1 939
60	Villers-Saint-Sépulcre (216006767)	968

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, limité aux opérations reprises à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, comprenant : 1/ *La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement ; 2/ La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants : Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ; Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ; Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux. Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué. Des contrôles peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux); 3/ Dans les cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien : La vérification de la réalisation périodique des vidanges ; Dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage. entretien, réhabilitation, traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif*

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des ordures ménagères

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

traitement des ordures ménagères

- Autres actions environnementales

L'exercice de cette compétence pourra se traduire au travers de la cellule d'animation du contrat territorial de l'eau pour : Assurer la promotion du contrat territorial ; Présenter les programmes annuels des travaux destinés à l'engagement financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des autres co-financeurs et assister les maîtres d'ouvrage pour la constitution des dossiers de demande d'aide ; Suivre l'avancement de programme (tenir à jour les tableaux de bord de suivi des indicateurs d'action et d'effet ainsi que de la gestion des ouvrages) ; Rédiger le rapport d'activité de la cellule d'animation ; Organiser et assurer le secrétariat du comité de pilotage. Des actions complémentaires au contrat territorial de l'eau pourront être menées : Etudes de suivi qualitatif des eaux sur le territoire du contrat ; Etudes permettant d'initier ou de développer des actions d'intérêt communautaire compatible avec le contrat d'objectif territorial.

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale : Elaboration de contrats enfance et temps libre ainsi que tous autres contrats de même nature qu'y si substitueraient et mise en œuvre des actions contenues dans ses contrats, qui concernent plusieurs communes : Halte garderie itinérante ; Relais assistantes maternelles ; Prise en charge du transport dans les limites fixées par l'assemblée délibérante appliquée : au transport sur les mois de juillet et août, favorisant l'accès à des centres de loisirs de regroupement, permettant ainsi le désenclavement de certaines communes ; au transport pour activités et pour activités inter-centres, des centres de loisirs et activités jeunes.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etude, aménagement et commercialisation d'une ou plusieurs zones d'activités (pour la mise en œuvre de cette compétence, la communauté de communes pourra avoir recours à la procédure de « zone d'aménagement concerté ») L'intérêt communautaire des zones d'activités existantes et futures est défini par cumul de l'ensemble des critères suivants : proximité pôle économique du Pays de Thelle (Noailles, Sainte Geneviève, Neuilly en Thelle, Chambly, Angy, Balagny sur Thérain), proximité axe viaire important (A16, RN1, D12, D44, D137, D929, D125), surface minimum 10 hectares, existence de surface disponible sur la zone

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Promotion du Pays de Thelle et prospection visant à l'accueil d'entreprises nouvelles ; Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des activités de services

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
Construction, entretien et fonctionnement de piscines, Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux collèges.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
ZAC : cette procédure pourra être mise en oeuvre pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

- Organisation des transports urbains
étude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés.

- Etudes et programmation
toute action de promotion, de communication et d'information à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Thelle, notamment par l'adhésion au réseau des missions locales apportant ainsi une offre de service en direction des entreprises et contribuant par ailleurs à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
Création, aménagement de la voirie d'intérêt communautaire Voie communale respectant à la fois les 3 conditions suivantes : Voie communale reliant une commune à une autre commune ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale) ; Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacement parmi les quatre suivants : travail, services, commerces et éducation ; Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour. - Totalité des services (construction, réfection et entretien courant hors fauchage et hors service d'hiver) Porte sur les chaussées et la signalisation horizontale et verticale ; S'applique à la seule partie des voies d'intérêt communautaire situées hors des zones d'habitation (c'est à dire l'axe de liaison et non la desserte communale).

Développement touristique

- Tourisme
Soutien au développement du tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Intervention en matière d'amélioration de l'habitat

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays
Mise en oeuvre du projet de territoire

- Gestion d'un centre de secours
Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)

- NTIC (Internet, câble...)
Système d'information géographique

- Autres
Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges. Etude et soutien aux opérations communales en matière de renforcement et d'amélioration de la voirie -Entretien de la voirie communale (hors voies d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage en qualité de coordonnateur dans le cadre de groupements de commandes tels que définis à l'article 8 du code des marchés publics. Logement : Soutien aux opérations communales de toute nature dans le domaine du logement, notamment les lotissements et le développement du locatif public et privé

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SIVOM d'alimentation en eau potable et d'assainissement des communes d'Angy, Balagny, Bury et Mouy (246001168)	SM fermé	11 044
60	Syndicat mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle (200020402)	SM fermé	103 693
60	Syndicat mixte Oise verte environnement (SYMOVE) (256004961)	SM fermé	258 635

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)